



16 octobre 2012

# KBC vend avec succès ses actions propres dans le cadre du plan stratégique conclu avec la Commission européenne

***Le plan stratégique de KBC, tel qu'il a été approuvé par la Commission européenne en novembre 2009, prévoyait la vente, dans les délais convenus, des actions propres détenues au bilan par KBC (5,1% de 358 millions d'actions au total). Conformément à cet engagement, KBC Groupe et KBC Bank annoncent l'achèvement réussi du placement privé de 18,2 millions d'actions propres (Treasury Shares). Le produit brut de cette transaction s'élève à 350 millions EUR.***

**Johan Thijs**, CEO de KBC Groupe, a commenté la transaction annoncée aujourd'hui en ces termes : "Le plan stratégique de KBC, tel qu'il a été approuvé par la Commission européenne en novembre 2009, prévoyait notamment la vente, dans les délais convenus, des actions propres détenues au bilan par KBC. En vendant aujourd'hui ses actions propres, KBC a franchi une nouvelle étape dans la réalisation de son plan stratégique convenu avec la Commission européenne. Au prix acheteur de 19,25 EUR par action, cette vente a libéré 385 millions d'euros de capital, se traduisant par un renforcement de la position de capital de KBC. Comme annoncé précédemment, nous maintenons notre ambition de rembourser une part substantielle des aides publiques au gouvernement fédéral avant la fin de l'année, une fois que l'objectif 'common equity' de Bâle III aura été déterminé par la Banque nationale de Belgique."

À la clôture du deuxième trimestre 2012, le ratio de capital Tier 1 de KBC s'élevait à 13,6% ; en prenant en compte de tous les accords signés mais non encore finalisés, le ratio Tier 1 pro forma s'inscrit à 15,4%. La vente des actions propres accroît d'environ 0,3% les niveaux de solvabilité de KBC. Fin 2013, le ratio *common equity* de Bâle III devrait atteindre 9,5% (à pleine charge). Cette transaction n'a aucune incidence sur le compte de résultats de KBC Groupe.

**Pour tout complément d'information, veuillez contacter :**

Wim Allegaert, Directeur Investor Relations, KBC Groupe

Tél. : 32 2 429 40 51 - E-mail : [wim.allegaert@kbc.be](mailto:wim.allegaert@kbc.be)

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Groupe / Porte-parole KBC Groupe

Tél. : 32 2 429 85 45 - E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

NYSE Euronext Bruxelles Ticker Symbol: KBC

## Avertissement

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'achat d'actions et l'offre des actions de KBC Groupe ne constitue pas une opération par offre au public dans un quelconque pays, y compris en Belgique.

Ce communiqué n'est destiné à être distribué dans des États membres de l'Espace économique européen qu'à des personnes entrant dans le champ d'application de l'Article 2 (1) (e) de la Directive 2003/71/CE, tel qu'amendé par la Directive 2010/73/EU et, au Royaume-Uni, qu'à des investisseurs professionnels entrant dans le champ d'application de l'article 19 (5) du *Financial Services and Markets Act 2000* (Financial Promotion) Order 2005 (l' "Ordre"), des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49 (2), (a) à (d) de l'Ordre ("high net worth entities", associations sans personnalité morale, etc.) et d'autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire (constituant ensemble les "personnes habilitées"). Les informations concernant l'opération qui fait l'objet du présent communiqué ne doivent pas être utilisées ou invoquées par des personnes non habilitées. Tout placement ou activité de placement auquel cette communication se réfère n'est accessible qu'aux personnes habilitées et ne sera proposé qu'aux personnes habilitées.

Le présent document ne pourra être distribué, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou toutes autres juridictions où cela constituerait une violation des lois.

Les titres visés par le présent communiqué n'ont fait, ni ne feront l'objet d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (le "Securities Act"). Lesdits titres ne sauraient être proposés ou vendus aux États-Unis en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu du Security Act. Aucune offre publique desdits titres ne sera faite aux États-Unis dans le cadre de la présente opération.

Le présent document contient des énoncés qui sont de nature prospective ou qui peuvent être considérés comme tels. Les énoncés prospectifs peuvent comporter des risques liés à des événements futurs et à des hypothèses au sujet de l'activité de KBC. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs contenus dans le présent document se réaliseront. Il convient donc de ne pas les surestimer en tant que prévisions des résultats attendus.

**KBC Groupe SA**  
Av. Du Port 2 - 1080 Bruxelles  
Viviane Huybrecht:  
directeur  
Communication Groupe et  
Service Presse / Porte-parole  
Tél. 02 429 85 45  
  
Service Presse  
Tél. 02 429 65 01  
Fax 02 429 81 60  
E-mail: [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

\* Ce communiqué contient des informations soumises à la réglementation sur la transparence des entreprises cotées en Bourse.

Les communiqués de presse KBC peuvent être consultés sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com) ou obtenus en envoyant un courriel à [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)



[www.twitter.com/kbc](http://www.twitter.com/kbc)

Suivez nous